



République Française

Alpes de Haute Provence

Commune de BANON

Séance du jeudi 16 mars 2017

Date de la convocation :
10/03/2017

L'an deux mille dix-sept et le seize mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe WAGNER, Maire.

Membres en exercice :
15

Présents :
11

Présents :

Philippe WAGNER, Joanny BOUNOUS, Maryse MARC, Christian BOURRELLY, Sandra CAMPIONE, Marie-Claude CLAEYS, Stéphanie GIOVANNONI, Paul LOMBARD, Cyrille PRACHE, Michèle MOUTTE, Eric ROBIN

Votants :
12

Secrétaire de séance:
Michèle MOUTTE

Représentés :

Monsieur Daniel DELORY par Madame Michèle MOUTTE

Absents :

Louis BREMOND, José CHARROUX, Cathie MAZZOLINI

DE 2017 010

Objet: Comptes de gestion 2016

Monsieur le Maire présente les comptes de gestion de l'exercice 2016 pour :

- le budget général de la commune
- le budget annexe eau/assainissement

et rappelle qu'ils constituent la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Ils doivent être votés préalablement aux comptes administratifs.

Après s'être assuré que le receveur ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il ait procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Il est fait état des résultats de clôture suivants :

Budget général de la commune

- section de fonctionnement : excédent de 97 097.56€
- section d'investissement : excédent de 109 820.18€

Budget eau/assainissement

- section de fonctionnement : excédent de 68 433.42€
- section d'investissement : déficit de 1 853.92€



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE les comptes de gestion de l'exercice 2016 pour :**
 - le budget général
 - le budget annexe eau/assainissement

Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire : Philippe WAGNER

